CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE COOKSHIRE-EATON

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Session ordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, le 5 décembre 2022 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2 Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3 Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4 Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1 Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 5 décembre 2022
- 2) Séance extraordinaire du 13 décembre 2022
- 3) Séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2022
- 4) Comité plénier (aucun)

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Ressources humaines Départ à la retraite du technicien en génie civil et environnement.
- 3) Centre de services scolaires des Hauts-Cantons (CSSHC) Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2023-2026).
- 4) Taux d'intérêt facturé en 2023 sur les comptes de taxes et autres facturations.
- 5) Demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 et responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada.
- 6) Régie de récupération de l'Estrie Quote-part annuelle.
- 7) Québec municipal Adhésion annuelle.
- 8) Fédération québécoise des municipalités (FQM) Adhésion appuelle
- 9) Programme sur la taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019) Modification numéro 3.
- 10) Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) Mise à jour d'autorisations à l'entente pour la succursale de Cookshire-Eaton.

- 11) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 12) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant le dossier en litige avec l'Église essénienne chrétienne.
- 13) CJS Électrique Paiement d'une facture concernant l'achat d'une génératrice.
- 14) Grondin Excavation inc. Paiement du décompte progressif numéro 4 concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).
- 15) Raymond Chabot Grant Thornton Paiement d'honoraires professionnels concernant la mission d'audit pour l'exercice terminant le 31 décembre 2022 et divers travaux.
- 16) TGC inc. Paiement du décompte progressif numéro 10 concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration autorisée selon la résolution numéro 2020-05-7336.
- 17) Gravière Bouchard inc. Paiement de l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2022.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) Immeuble sis au 70, chemin de High Forest (lots 4 487 796 et 4 488 725).
- 2) Avis d'activités d'épandages agricoles de matières résiduelles fertilisantes (MRF) Entreprises Fermagri senc (lots 4 489 203 et 4 488 236).

H. Communications et vie communautaire

1) Patinoire de Johnville, entretien et surveillance, saison 2022-2023 – Adjudication de contrat.

I. Travaux publics

- 1) Gestion parasitaire pour l'année 2023 Acceptation d'une offre de service.
- 2) Canadian Pacific Autorisation de travaux de passage à niveau près de la Route 212.
- Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques Transvision Consentement municipal / MTQ (projet S04 Programme gouvernemental BPI).

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

1) Règlement 312-2022 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2023.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) Règlement numéro 309-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Cookshire-Eaton Adoption.
- N. Varia
- O. Période de questions
- P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-01-8661

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Résolution 2023-01-8662

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 13 décembre 2022

Résolution 2023-01-8663

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2022

Résolution 2023-01-8664

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le

conseiller Roger Thibault, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Comité plénier

Aucun.

D. Période de questions

1) Madame Manon Elisabeth Carrier émet sa position quant à son apprentissage de la dérogation de son commerce au règlement de zonage. Elle souligne l'importance du traitement prioritaire de sa demande de modification de zonage afin de mettre à jour et se conformer à la règlementation municipale en vue du projet de travaux à son commerce.

Enfin, elle remercie le conseil pour la publication du calendrier 2023.

2) Madame Carole St-Pierre du secteur Sawyerville questionne le maire sur la présentation des activités du centre communautaire Sawyerville en janvier prochain. Le maire confirme les prévisions et indique les suivis du dossier.

E. Correspondance

Résolution 2023-01-8665

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la liste de correspondance du mois de décembre 2022 soit déposée au conseil municipal telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2023-01-8666

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Ressources humaines – Départ à la retraite du technicien en génie civil et environnement.

Résolution 2023-01-8667

CONSIDÉRANT que monsieur François Proulx, technicien en génie civil et environnement, a informé la direction qu'il quittera ses fonctions le 13 mars 2023 afin de prendre sa retraite, pour un départ formel à compter du 22 avril 2023, après 28 ans de service auprès de la Ville de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil municipal remercie monsieur François Proulx pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Cookshire-Eaton et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour une retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Centre de services scolaires des Hauts-Cantons (CSSHC) – Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2023-2026).

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2023-2026) du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons (CSSHC) est déposé au conseil municipal tel que remis par madame Annie Garon le 14 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Taux d'intérêt facturé en 2023 sur les comptes de taxes et autres facturations.

Résolution 2023-01-8668

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'établir le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres facturations non payés aux dates d'échéance à 12 % pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 et responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada.

Résolution 2023-01-8669

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton présente un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 pour embaucher :

- 18 employés et 2 superviseurs de camps de jour pour les secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville.

QUE monsieur Claude Leclair, directeur des Communications et de la vie communautaire soit nommé responsable du dossier auprès de

Développement des ressources humaines Canada et soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Régie de récupération de l'Estrie – Quote-part annuelle.

Résolution 2023-01-8670

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la quote-part pour l'année 2023 au montant de 18 998 \$ (non taxable) à la Régie de récupération de l'Estrie.

1 ^{er} versement	15 janvier 2023	9 499,00 \$
2 ^e versement	15 juin 2023	9 499,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Québec municipal – Adhésion annuelle.

Résolution 2023-01-8671

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement de l'abonnement annuel pour l'année 2023 au montant de 954,29 \$ (taxes incluses) à Québec Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion annuelle.

Résolution 2023-01-8672

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement de l'adhésion pour l'année 2023 au montant de 5 589, 15 \$ (taxes incluses) à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Programme sur la taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019) – Modification numéro 3.

Résolution 2023-01-8673

Programme sur la taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) – Modification numéro 3.

Attendu que:

- La Ville de Cookshire-Eaton, ci-après nommée la « Ville », a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ci-après nommé le « MAMH »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle:
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Mise à jour d'autorisations à l'entente pour la succursale de Cookshire-Eaton.

Résolution 2023-01-8674

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est mandataire pour la Société de l'assurance automobile du Québec, ci-après nommée « SAAQ », selon la résolution numéro 2019-05-6917;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les représentants autorisés pour ce mandat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser messieurs le maire Mario Gendron et le directeur général Martin Tremblay à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document requis pour l'exécution du mandat au nom de la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2023-01-8675

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 300,71 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant le dossier en litige avec l'Église essénienne chrétienne.

Résolution 2023-01-8676

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 861,74 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant le dossier en litige avec la Fondation Essenia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) CJS Électrique – Paiement d'une facture concernant l'achat d'une génératrice.

Résolution 2023-01-8677

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 900 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de CJS Électrique concernant l'achat d'une génératrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Grondin Excavation inc. – Paiement du décompte progressif numéro 4 concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).

Résolution 2023-01-8678

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 72 211,33 \$ (taxes incluses) à Grondin Excavation inc. concernant les travaux de réfection des services municipaux sur la rue Eastview inclus au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), selon le décompte progressif numéro 4 préparé par monsieur Sébastien Provencher, ingénieur, en date du 14 décembre 2022 et selon la résolution du conseil municipal numéro 2022-05-8282 acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 27 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d'honoraires professionnels concernant la mission d'audit pour l'exercice terminant le 31 décembre 2022 et divers travaux.

Résolution 2023-01-8679

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 093,68 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Raymond

Chabot Grant Thornton concernant la mission d'audit pour l'exercice terminant le 31 décembre 2022 et divers travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) TGC inc. – Paiement du décompte progressif numéro 10 concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration autorisée selon la résolution numéro 2020-05-7336.

Résolution 2023-01-8680

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 97 532,10 \$ (taxes incluses) à TGC inc. concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration selon le décompte progressif numéro 10, incluant la libération de la balance de la retenue contractuelle de 5 %, selon la recommandation de monsieur Yves Gagnon, ingénieur, en date du 2 décembre 2022 et la résolution du conseil municipal numéro 2020-05-7336 acceptant la soumission de l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Gravière Bouchard inc. – Paiement de l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2022.

Résolution 2023-01-8681

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 24 099,13 \$ (taxes incluses) à Gravière Bouchard inc. concernant l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2022, conformément à la résolution numéro 2022-04-8226 lui attribuant le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

1) Demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) – Immeuble sis au 70, chemin de High Forest (lots 4 487 796 et 4 488 725).

Résolution 2023-01-8682

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble sis 70, chemin de High Forest, sur les lots 4 487 796 et 4 488 725 du cadastre du Québec, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après nommée la « CPTAQ », pour obtenir l'autorisation de convertir son second logement aux fins d'espace pour services de pension et de toilettage pour chiens et chats;

CONSIDÉRANT que cette demande d'utilisation comprend l'installation d'un enclos extérieur pour le bien-être animal;

CONSIDÉRANT que cet espace était utilisé comme un logement bigénérationnel, dont le lieu est inhabité depuis un an;

CONSIDÉRANT que la propriété visée par la demande est située en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les activités demandées sont conformes au Règlement de zonage numéro 286-2021;

CONSIDÉRANT que les activités de pension pour chiens et chats sont effectuées dans une résidence existante, que ces activités n'impliquent pas d'agrandissement ou de nouvelle construction sur la propriété et qu'elles n'auront pas d'impact sur le développement des activités agricoles existantes sur les lots de la propriété;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont en majorité utilisés à des fins agricoles et que l'utilisation partielle de la résidence comme une pension pour chiens et chats ne porterait pas de limitations au potentiel agricole de la propriété et des lots voisins;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants:

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection à la demande d'autorisation du propriétaire de l'immeuble sis au 70, chemin de High Forest (lots 4 487 796 et 4 488 725) afin de permettre une utilisation autre qu'agricole pour un service de pension et de toilettage pour chiens et chats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Avis d'activités d'épandages agricoles de matières résiduelles fertilisantes (MRF) – Entreprises Fermagri senc (lots 4 489 203 et 4 488 236).

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2023-2026) du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons (CSSHC) est déposé au conseil municipal tel que remis par madame Annie Garon le 14 décembre 2022.

H. Communications et vie communautaire

1) Patinoire de Johnville, entretien et surveillance, saison 2022-2023 – Adjudication de contrat.

Résolution 2023-01-8683

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'entretien et la surveillance des patinoires de Johnville pour la saison 2022-2023, seul le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

Entrepreneur	Patinoire Johnville (15 048 pi²)
Antoine Bouchard	15 750,00 \$

CONSIDÉRANT que la température hivernale jusqu'à présent ne permettait pas l'ouverture de la patinoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE le contrat d'entretien et surveillance de la patinoire Johnville pour la saison 2022-2023 soit accordé pour une période de douze (12) semaines, débutant à compter des présentes pour se terminer le 2 avril 2023;

QUE ce contrat soit octroyé à monsieur Antoine Bouchard pour un montant de 15 750,00 \$ (non taxable), conformément au contrat annexé à la

présente résolution, dont le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

1) Gestion parasitaire pour l'année 2023 – Acceptation d'une offre de service.

Résolution 2023-01-8684

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente de service de A1 Gestion parasitaire remise le 12 décembre 2022 concernant la gestion de parasites dans les propriétés municipales pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Canadian Pacific – Autorisation de travaux de passage à niveau près de la Route 212.

Résolution 2023-01-8685

CONSIDÉRANT que le Canadian Pacific doit mettre à jour des passages à niveaux ferroviaires sur le territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que les frais encourus sont entièrement assumés par le Canadian Pacific;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le Canadian Pacific à effectuer les travaux de reconfiguration de la sortie de la rue Fraser selon l'option A proposée par monsieur Michael Piovesan, ingénieur, en date du 5 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques Transvision – Consentement municipal / MTQ (projet S04 Programme gouvernemental BPI).

Résolution 2023-01-8686

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Sigma Télécoms et Transvision pour l'installation de nouveau toron en bordure du chemin du Bassin Sud, selon la demande et ses plans soumis le 17 décembre 2022 dans le cadre du projet de déploiement de réseau de fibre optique sur le territoire (projet Cookshire-S04 Programme gouvernemental BPI) dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

Aucune.

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

1) Règlement 312-2022 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2023.

Résolution 2023-01-8687

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2023.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

M. Étude et adoption de règlements

1) Règlement numéro 309-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Cookshire-Eaton – Adoption.

Résolution 2023-01-8688

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 309-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ν	V/s	ıria
	vc	па

Aucun.

O. Période de questions

Aucune.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2023-01-8689

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron Françoise Ruel
Maire Greffière adjointe